

Un équilibre entre ville et campagne

L'aire urbaine chalonnaise est la deuxième en Bourgogne par la superficie et le nombre d'habitants. Desservie par l'autoroute A6 et une voie ferrée très fréquentée, elle est située dans la partie la plus peuplée de Saône-et-Loire et démographiquement la plus dynamique. Elle se trouve à l'intérieur d'un large couloir sur l'axe Dijon - Lyon contenant les voies routières et ferrées citées ci-dessus. Près de 42 % de la population du département vit à moins de 10 km de l'autoroute A6. Sur son flanc Ouest, l'arc Autun - Le Creusot-Montceau est relativement habité. En revanche, à l'Est et au Sud-Ouest des espaces sont faiblement peuplés.

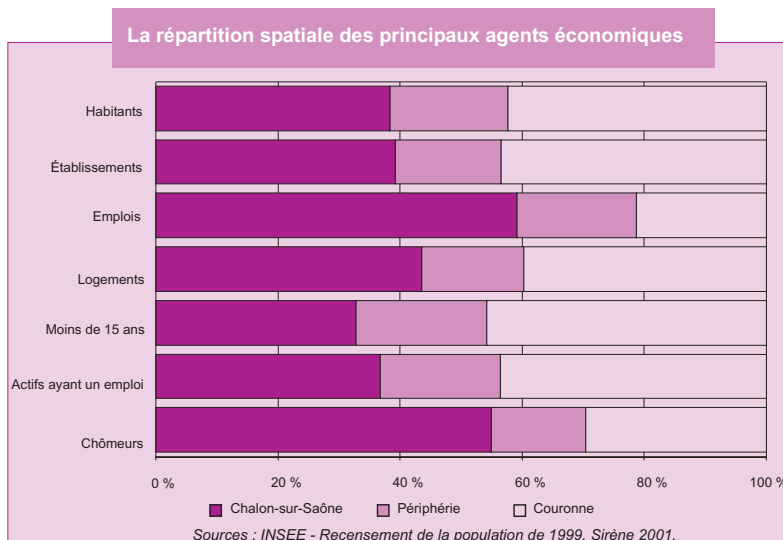
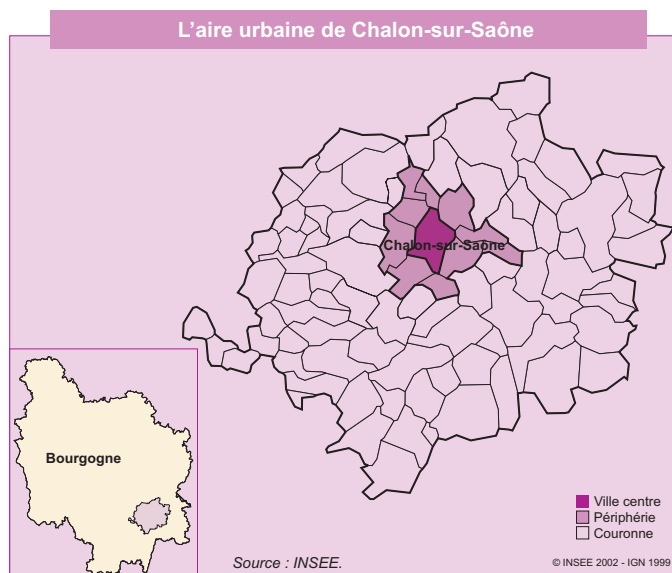
L'aire urbaine chalonnaise est composée de 90 communes : une ville centre (Chalon-sur-Saône, chef lieu d'arrondissement et sous-préfecture) et 10 communes péri-

phériques qui constituent un ensemble très urbanisé autour duquel gravitent 79 communes périurbaines.

Les aires urbaines sont des zonages composés de communes entières. Leur délimitation (cf. composition des

aires urbaines) est déterminée à partir des navettes qu'opèrent les actifs pour aller travailler. Aussi, les portions rurales des communes y sont intégrées. En conséquence, le caractère urbain de cet ensemble doit être relativisé puisque l'aire chalonnaise compte des forêts (23 % de la superficie totale) et des surfaces agricoles (53 %).

Quoique deux fois moins étendue que celle de Dijon, l'aire chalonnaise est relativement vaste (1 063 km²). Elle se place 35^e sur 354 en métropole pour la superficie et 31^e pour le nombre de communes. Sa densité de peuplement (123 habitants au km²) est relativement faible : ce n'est que la 236^e dans l'hexagone. L'aire chalonnaise présente des similitudes avec celle de Chartres (Eure-et-Loir) : le nombre d'habitants et la densité de



peuplement sont comparables. Cependant, la périphérie chalonnaise, bien que plus vaste que celle de Chartres, est bien moins peuplée.

Huit emplois sur dix dans l'agglomération centre

L'agglomération de Chalon-sur-Saône (la ville centre et sa périphérie) concentre 79 % des emplois de l'aire urbaine mais une proportion bien plus faible d'établissements (57 %). Parmi les aires urbaines étudiées dans ce dossier, il s'agit du plus important écart. Cet apparent paradoxe s'explique par la présence de très gros employeurs. L'agglomération apparaît donc comme le principal espace d'activité. Elle s'oppose en cela aux zones périurbaines qui sont, par nature, plus résidentielles. Une forte proportion des artisans, commerçants et chefs d'entre-

prises y ont leur domicile : 51 % d'entre eux contre 42 % pour l'ensemble des catégories professionnelles. La couronne périurbaine ne regroupe donc qu'une assez faible pro-

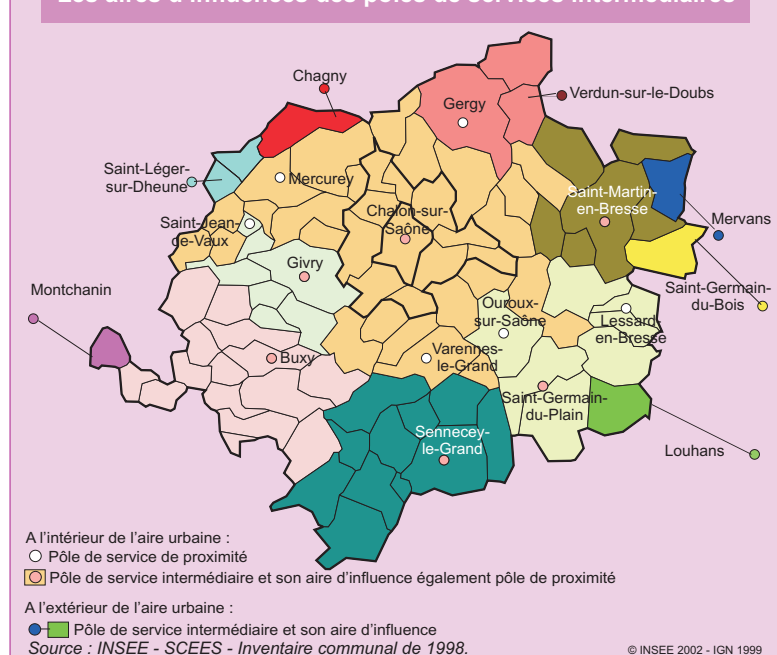
portion des emplois mais elle réunit 43 % des établissements.

Des pôles de services à deux pas de Chalon

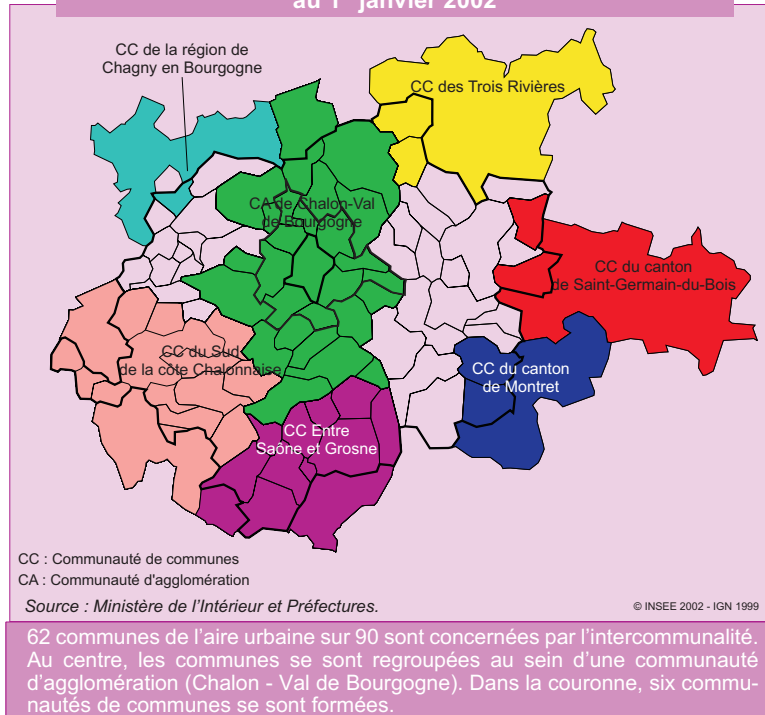
La centralité de l'activité est cependant loin d'impliquer une dépendance totale de l'ensemble de l'aire par rapport à l'agglomération centre, en matière de commerce et services. Celle-ci rayonne, en effet, sur 38 % des communes de l'aire. A l'intérieur de l'aire urbaine cinq *pôles de services intermédiaires* (cf. glossaire) jouent la complémentarité avec le pôle chalon nais (Givry et Sennecey-le-Grand par exemple) et six *pôles de services de proximité* (Ouroux-sur-Saône et Gergy notamment). Des communes de l'aire dépendent de pôles extérieurs parmi lesquels on trouve Louhans et Chagny.

■ David Brion, (INSEE).

Les aires d'influences des pôles de services intermédiaires



Les structures intercommunales à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2002





PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

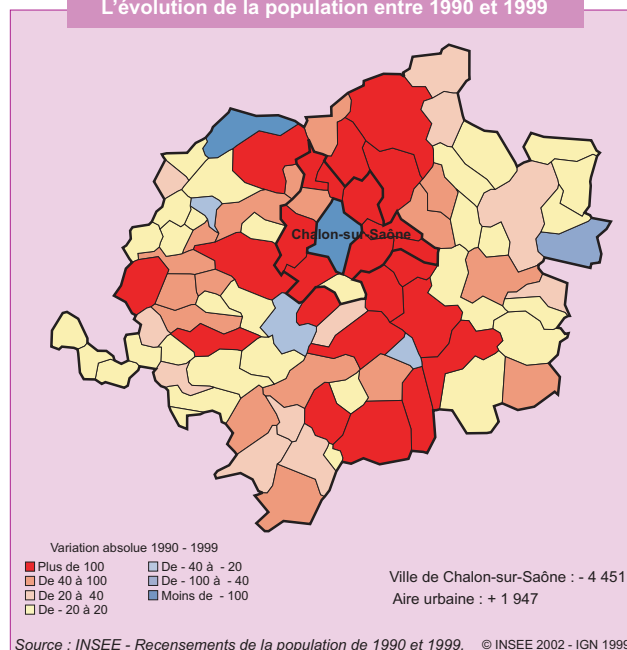
L'essor périurbain se poursuit

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône compte 130 800 habitants en 1999, soit un quart de la population de Saône-et-Loire. Il s'agit de la deuxième aire urbaine de Bourgogne.

Durant la décennie 90, l'aire de Chalon-sur-Saône a gagné environ 2 000 habitants. Elle connaît, depuis 25 ans, une croissance comparable à l'ensemble des aires bourguignonnes étudiées dans ce dossier : la population y augmentait à un rythme annuel moyen d'environ 0,6 % à la fin des années 70, 0,4 % dans les années 80 puis 0,2 % durant la décennie 90.

Depuis 1990, la population de l'aire urbaine chalonnaise augmente grâce à un *excédent naturel* (cf. glossaire). La zone a, en effet, enregistré environ 4 200 naissances de plus que de décès en neuf ans. En revanche, elle a connu 2 200 départs de plus que d'arrivées.

L'évolution de la population entre 1990 et 1999



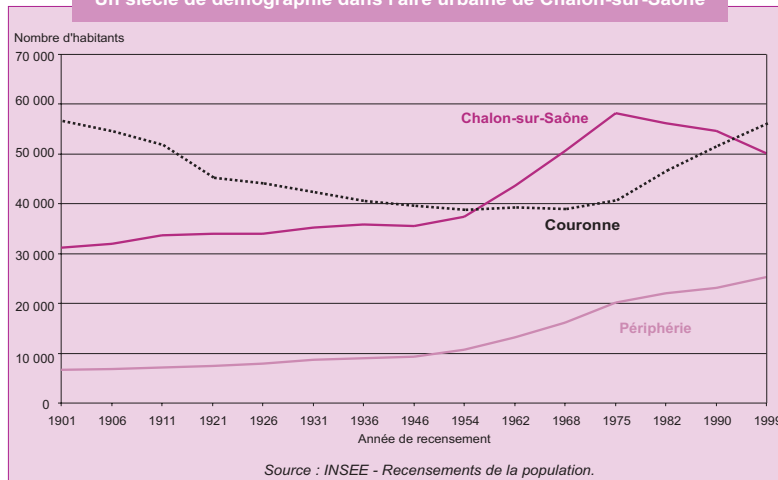
La ville centre perd des habitants depuis 25 ans

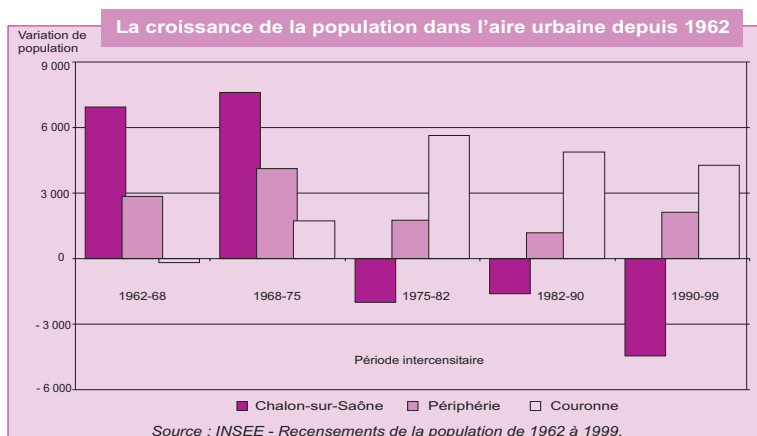
Au cours du XX^e siècle, la population de l'aire urbaine chalonnaise a augmenté de

40 %. La première moitié du siècle s'est soldée par une légère perte de population, la seconde par une nette croissance démographique. Après la Libération et jusqu'à la fin des années 70, celle-ci fut même, particulièrement soutenue. La ville de Chalon-sur-Saône en a bénéficié, ainsi que sa périphérie. Il s'agit d'une période d'expansion économique marquée localement par le développement d'entreprises notamment Kodak, Saint-Gobain (verre, emballages et isolation) et Péchiney. Depuis 1975, la croissance a gagné la couronne au détriment de la ville centre.

Depuis 1990, l'expansion la plus forte touche les communes proches de l'axe autoroutier nord-sud avec une exception importante : Chalon-sur-Saône. Dans cette ville, les

Un siècle de démographie dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône





naissances l'emportent largement sur les décès mais les arrivées sont loin de compenser les départs.

Autour de Chalon-sur-Saône, dans sa périphérie et sa couronne, le nombre d'habitants continue d'augmenter rapidement grâce aux migrations favorables (*périurbanisation*). Les naissances y sont également plus nombreuses que les décès. Par ailleurs, la couronne est devenue plus peuplée que la ville centre.

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône se développe ainsi selon un modèle d'*étalement urbain*. La décroissance démographique soutenue de la ville centre, Chalon (- 0,9 % par an depuis 1990) contraste avec la forte progression de la population à sa périphérie (+ 1 %) et dans sa couronne (+ 0,9 %). Les jeunes, seuls ou en couple,

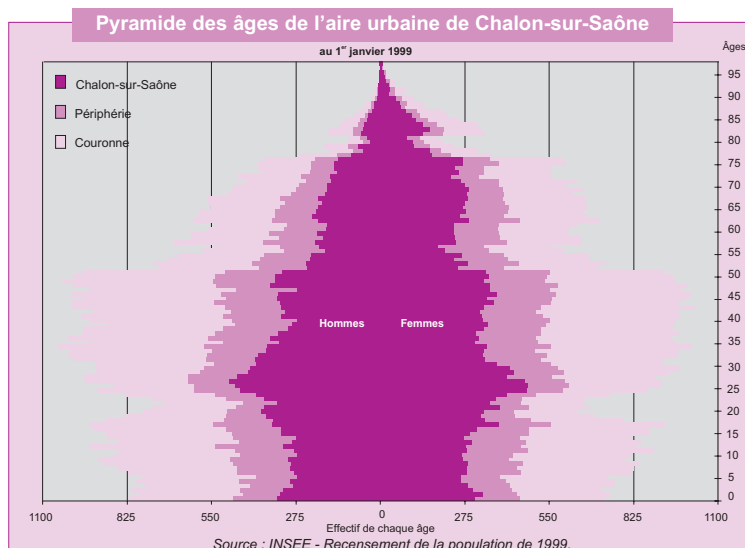
sont relativement nombreux dans la ville centre. C'est là que naissent souvent les premiers enfants. Mais par la suite, les familles aspirent à

L'évolution naturelle et migratoire entre 1990 et 1999

	Population en 1999	Soldes entre 1990 et 1999		
		Global	Naturel	Migratoire apparent
Aire urbaine	130 825	+ 1 947	+ 4 171	- 2 224
Dont				
Chalon-sur-Saône	50 124	- 4 451	+ 3 009	- 7 460
Périphérie	25 323	+ 2 134	+ 608	+ 1 526
Couronne	55 378	+ 4 264	+ 554	+ 3 710

Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

plus d'espace dans leur logement ou à devenir propriétaires, elles choisissent alors fréquemment de s'établir dans la périphérie ou la couronne périurbaine.



Un déficit de jeunes adultes

La population de l'aire chalonnaise a 38 ans en moyenne, c'est l'âge moyen observé dans l'ensemble des aires urbaines étudiées. La moitié des habitants a moins de 36 ans dans la ville centre contre 39 ans dans la périphérie et 38 ans dans la couronne.

L'aire chalonnaise présente un déficit de jeunes adultes. Beaucoup d'entre eux sont partis pour étudier (à Dijon ou à Lyon notamment) ou trouver un emploi. Les 20 à 29 ans représentent à peine 13 % de

la population, un peu moins qu'en moyenne dans l'ensemble des aires urbaines étudiées (14 %) et loin des 17 % observés dans l'aire de Dijon. Cette part est particulièrement faible dans la périphérie et surtout la couronne, là où les familles sont les plus représentées.

Les enfants et les 30 à 60 ans sont relativement plus nombreux en périphérie et dans la couronne qu'à Chalon-sur-Saône. En revanche, les jeunes adultes et les plus de 70 ans préfèrent habiter dans la ville centre où ils peuvent bénéficier de plus d'équipements, commerces et services.

■ David Brion, (INSEE).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

Croissance notable du nombre de logements

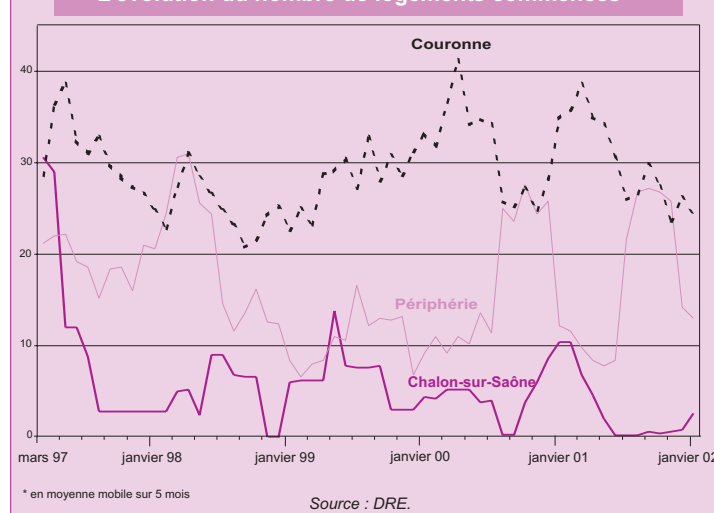
Peu de mises en chantier dans la ville centre

Dans l'aire urbaine de Chalon, les mises en chantier de logements ont surtout lieu dans la couronne périurbaine. Cette dernière comporte 60 % des logements commencés de l'aire contre 10 % pour la ville centre et 30 % pour la périphérie (proportions calculées sur 5 ans). Dans la couronne, la construction de logements est pour plus de la moitié destinée à un usage personnel. Les logements destinés à la location sont majoritairement construits en périphérie et ceux destinés à la vente sont situés principalement à Chalon même.

Dans l'aire urbaine, la construction neuve a connu une décroissance régulière de 1997 à 1999, une reprise ensuite jusqu'à la fin 2000 puis un repli en 2001. Mis à part la réalisation de programmes locatifs importants à Chalon même au

début de l'année 1997, c'est la couronne de l'aire urbaine qui conduit les évolutions de la construction neuve. Les mises en chantier de logements destinés à la vente restent très ponctuelles, limitées en nombre, et ne semblent pas attirer les investisseurs particuliers.

L'évolution du nombre de logements commencés*



Un parc HLM relativement jeune

La ville centre de Chalon renferme près de 80 % du parc HLM de l'aire urbaine, un peu plus de 10 % étant situé en périphérie et moins de 10 % dans la couronne. Ce parc est constitué à plus de 90 % de logements collectifs. Ce taux atteint même 98 % à Chalon, 70 % dans sa périphérie et 60 % dans sa couronne. Sur l'ensemble de l'aire, le parc HLM est relativement jeune, l'âge moyen des logements s'élève à 27 ans. C'est dans la couronne que les logements sont les plus récents avec une moyenne d'âge de 11 ans alors qu'à Chalon même, les logements ont 31 ans en moyenne.

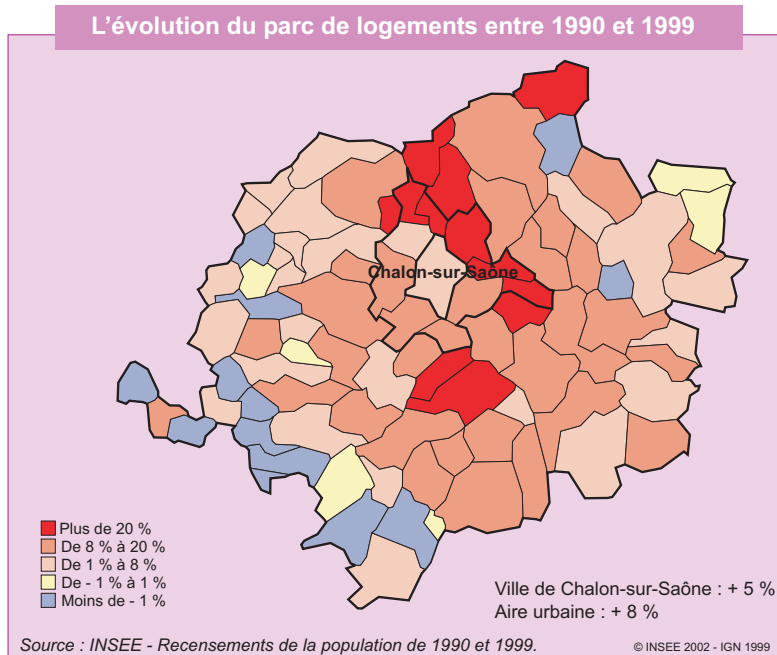
■ Jean-Yves Cailleux, (DRE).

Les logements HLM au 31/12/2000

	Répartition des logements HLM (%)	Part de logements HLM parmi les résidences principales (%)
Aire urbaine	100	20,1
<i>Dont</i>		
Chalon-sur-Saône	79	36,5
Périphérie	12	13,8
Couronne	9	4,6

Sources : DRE et INSEE - Recensement de la population de 1999.

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône compte environ 61 400 *logements* (cf. glossaire) en 1999, soit 4 500 de plus qu'en 1990. Cette croissance de 8 % est comparable à celle des aires urbaines d'Auxerre et de Sens mais légèrement en retrait par rapport à celle de la France métropolitaine (+ 9 %). En outre, si elle est près de deux fois moins élevée que celle de Dijon, elle dépasse les évolutions des aires de Nevers (+ 5 %), de Mâcon (+ 6 %) et de l'ensemble des deux aires de Montceau-les-Mines et du Creusot (- 1 %). Cette croissance notable du parc de logements, beaucoup plus rapide que celle de la population (+ 1,5 %), s'accompagne d'une réduction de la taille des ménages. Entre 1990 et 1999, le nombre de *résidences principales* a augmenté de 9 %. Celui des *résidences secondaires et occasionnelles* a baissé de 7 % sur la même période. Ces dernières représentent 5 % de l'ensemble des logements de l'aire urbaine (9 % en Saône-et-Loire). Des transformations de résidences secondaires en résidences principales expliquent peut-être parfois ces évolutions que l'on retrouve dans pratiquement



toutes les aires urbaines. Par ailleurs, le nombre de *logements vacants* a augmenté de 12 %.

Plus de résidences principales en périphérie

Les évolutions, parfois opposées, des différentes catégories de logement depuis 1990 n'ont pas profondément modi-

fié la structure du parc de logements de l'aire urbaine : les résidences principales représentent, par exemple, 88 % du parc en 1999 contre 87 % neuf ans plus tôt.

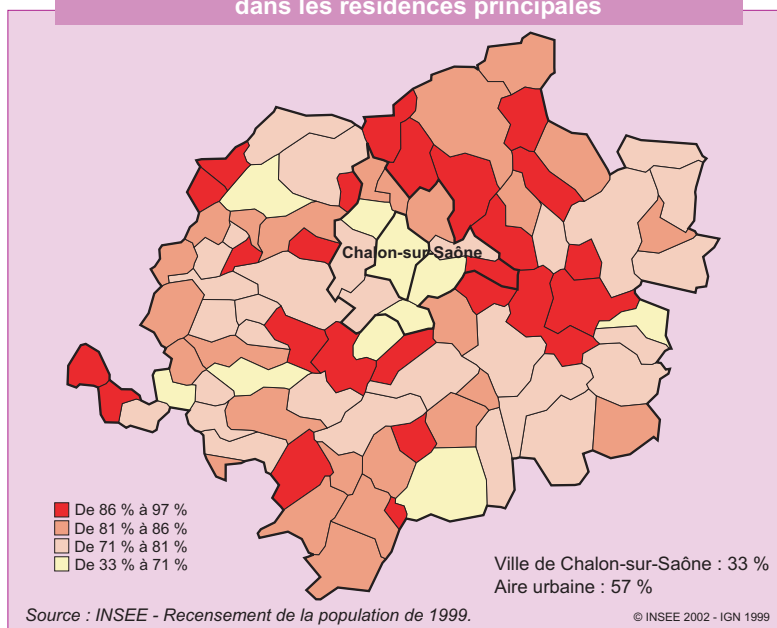
Au cours des années 90, c'est dans la périphérie que le nombre de résidences principales a le plus fortement augmenté (+ 17 %) surtout au Nord et à l'Est de Chalon-sur-Saône, plus particulièrement dans les communes de La Loyère, Fragnes, Crissey, Châ-

Le parc des logements en 1990 et 1999

	Ensemble des logements		Résidences principales		Résidences secondaires et occasionnelles		Logements vacants	
	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)
Aire urbaine	61 358	+ 8	53 776	+ 9	3 046	- 7	4 536	+ 12
<i>Dont</i>								
Chalon-sur-Saône	26 708	+ 5	23 329	+ 2	665	- 11	2 714	+ 36
Périphérie	10 280	+ 16	9 755	+ 17	145	- 12	380	+ 1
Couronne	24 370	+ 10	20 692	+ 14	2 236	- 5	1 442	- 14

Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

La proportion de propriétaires en 1999
dans les résidences principales



occasionnelles a diminué de 11 % sur cette même période. A la recherche d'un logement plus grand ou souhaitant accéder à la propriété, les familles après la naissance des enfants quittent la ville centre pour s'installer en périphérie ou dans la couronne.

33 % des Chalonnais sont propriétaires

Dans l'aire urbaine de Chalon, un peu plus d'une résidence principale sur deux est une maison individuelle. Cette part est beaucoup plus élevée dans les autres aires urbaines étudiées dans ce dossier, exceptée celle de Dijon (42 %). Elle approche les 66 % pour l'aire urbaine d'Auxerre, part la plus forte. Cependant, des écarts importants sont constatés à l'intérieur de l'aire urbaine. A Chalon-sur-Saône, seulement 13 % des résidences principales sont des maisons individuelles alors que la périphérie en compte plus de 80 % et la couronne 91 %. Les communes d'Oslon, La Loyère et Fragnes situées dans la

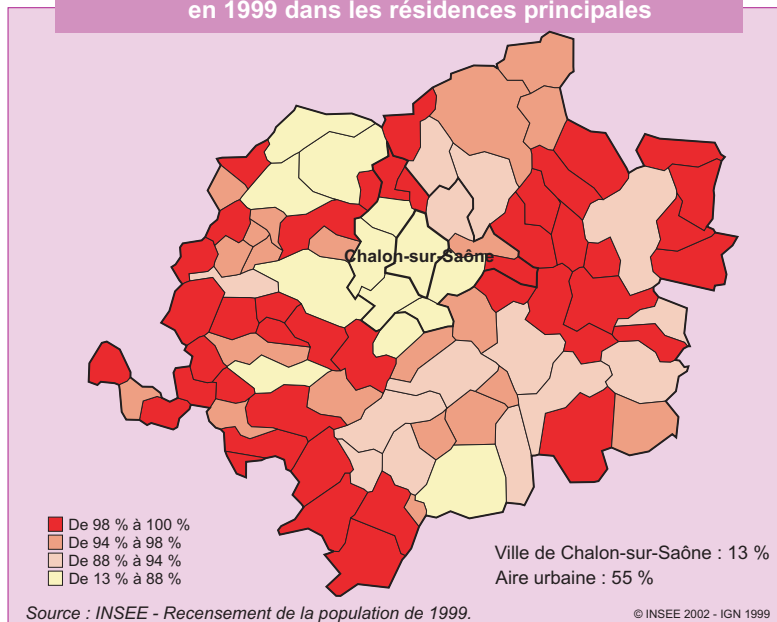
tenoy-en-Bresse et Oslon où des lotissements pavillonnaires se sont construits. La croissance démographique est forte dans ces communes qui bénéficient de la *périurbanisation*. Le nombre des résidences secondaires et occasionnelles a diminué de 12 % sur cette même période. Quant aux logements vacants, leur augmentation reste faible (+ 1 %).

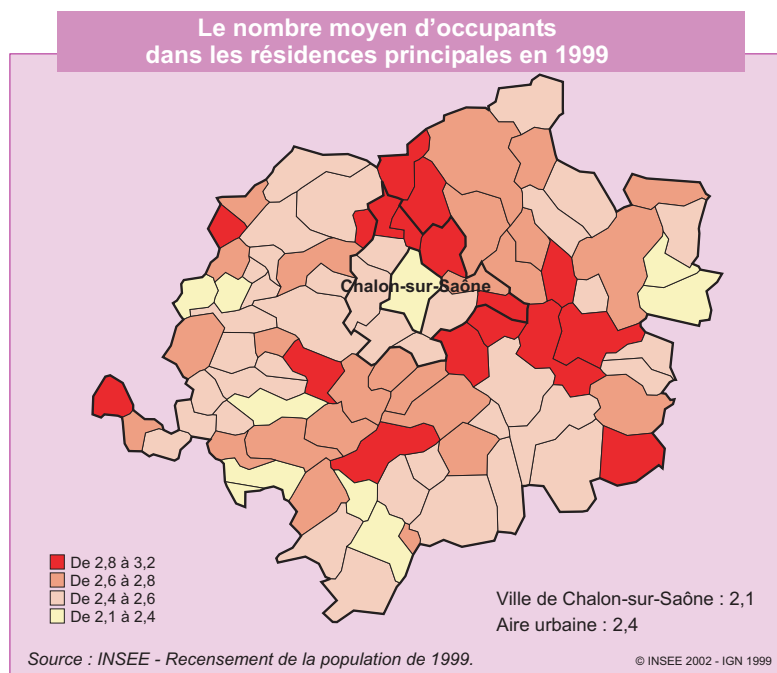
Dans la couronne, l'augmentation de 10 % du nombre d'habitations, concerne uniquement les résidences principales. En effet, leur nombre a progressé de 14 % entre 1990 et 1999. Le phénomène est particulièrement prononcé à Lessard-le-National, Virey-le-Grand et Allerey-sur-Saône, communes situées au-delà de l'agglomération chalonnaise au Nord, ainsi qu'à Saint-Loup-de-Varennes et Varennes-le-Grand, communes au Sud. A l'inverse, le nombre de résidences secondaires et celui des logements vacants y ont chuté respectivement de 5 % et 14 % sur cette même période. Il semble donc qu'il s'agisse de nouvelles installations de familles venant vivre durablement dans un loge-

ment jusqu'alors résidence secondaire ou logement vacant qu'ils réaménagent ou dans de nouvelles constructions.

Chalon-sur-Saône, qui perd des habitants, voit son parc de résidences principales croître modérément depuis 1990 alors que le nombre de logements vacants augmente fortement (+ 36 %). Le nombre de résidences secondaires et

La proportion de maisons individuelles en 1999 dans les résidences principales





périphérie en possèdent plus de 98 %. Mais cette part tend à augmenter dans l'aire urbaine. En effet, sur dix résidences principales construites depuis 1990 dans l'aire urbaine, près de 7 sont des maisons individuelles. Cette proportion n'est que de 1 sur 10 dans la ville centre.

Dans l'aire urbaine, 57 % des logements sont occupés par leur propriétaire en 1999.

Cette part s'est accrue sensiblement entre 1990 et 1999 passant de 54 % à 57 %. Elle n'est que de 33 % à Chalon-sur-Saône qui abrite de jeunes couples n'ayant pas encore accédé à la propriété. Par contre, plus de 70 % des ménages de la périphérie sont propriétaires notamment dans la commune d'Oslon (86 %) tandis que le pourcentage s'élève à 77 % dans la couronne. Parallèle-

ment, le nombre de logements locatifs du parc HLM progresse de 21 % en neuf ans. Cependant, ces derniers restent moins nombreux que les logements locatifs du secteur privé.

Des logements plus spacieux

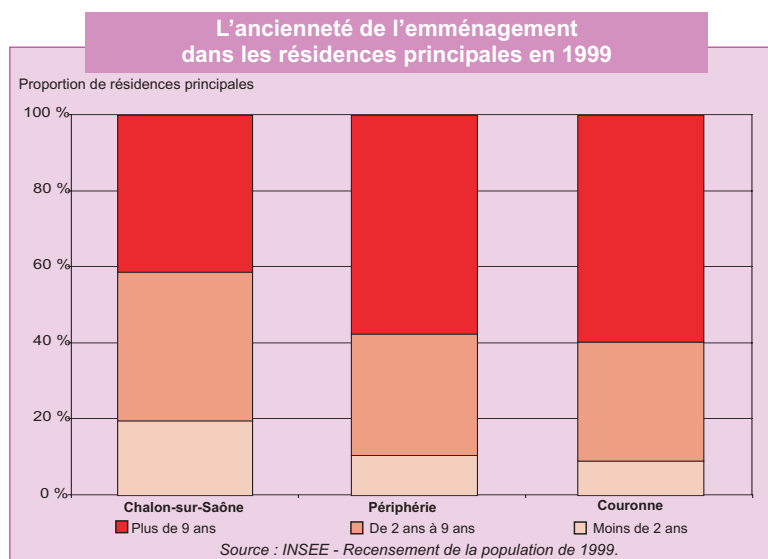
Dans l'aire urbaine, la taille moyenne des résidences principales affiche une légère hausse : 3,94 pièces en 1999 contre 3,83 pièces en 1990. Le nombre de petits logements (1 ou 2 pièces) diminue de 3 % et représente près de 17 % du parc et 14 % des logements récents (construits depuis 1990). Les grands logements de 6 pièces ou plus sont en forte augmentation (26 %). Ils sont fréquents à la périphérie de Chalon-sur-Saône et dans la couronne.

Le nombre moyen d'occupants diminue. Il s'élève à 2,4 personnes en 1999 contre 2,6 en 1990.

Les résidences principales sans confort se marginalisent : près de 2 % n'ont ni baignoire ni douche (près de 6 % en 1990) et près de 1 % n'ont pas de wc à l'intérieur (plus de 3 % en 1990).

A l'intérieur de l'aire urbaine, près de 14 % des résidences principales sont occupées par des ménages ayant emménagé en 1998 ou 1999. La proportion est bien plus forte à Chalon-sur-Saône (près de 20 %) où les logements changent plus souvent d'occupants. En revanche, c'est dans la couronne que la proportion est nettement la plus faible (9 %).

■ Pascale Lix, (INSEE).





PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

Le réseau de transport urbain s'est étendu

Les transports

L'aire urbaine chalon-naise est desservie par l'auto-
route A6 et constitue, avec
Mâcon, une des extrémités Est
de la Route Centre Europe
Atlantique (RCEA), itinéraire
de routes nationales progressi-
vement mises à 2x2 voies. Elle
dispose ainsi d'un très bon
accès à l'ensemble du réseau
autoroutier du Nord, de l'Est et
du Sud de la France, et, à
terme, d'un lien performant
avec l'Ouest et la façade Atlan-
tique.

Elle est située sur la ligne
ferroviaire PLM (Paris-Lyon-
Marseille) qui lui offre une
desserte en TGV vers Paris et

Marseille, et bénéficie, en
outre, d'un accès proche (30
minutes par la route) à la gare
TGV d'Écuisses, située sur la
ligne à grande vitesse Paris-
Lyon (TGV vers Paris, Mar-
seille, Lille et Nantes).

Pour le transport des mar-
chandises, l'aire urbaine de
Chalon dispose d'importants
équipements portuaires sur la
Saône. Enfin l'aérodrome de
Chalon-Champforgeuil accueille
des déplacements d'affaires.

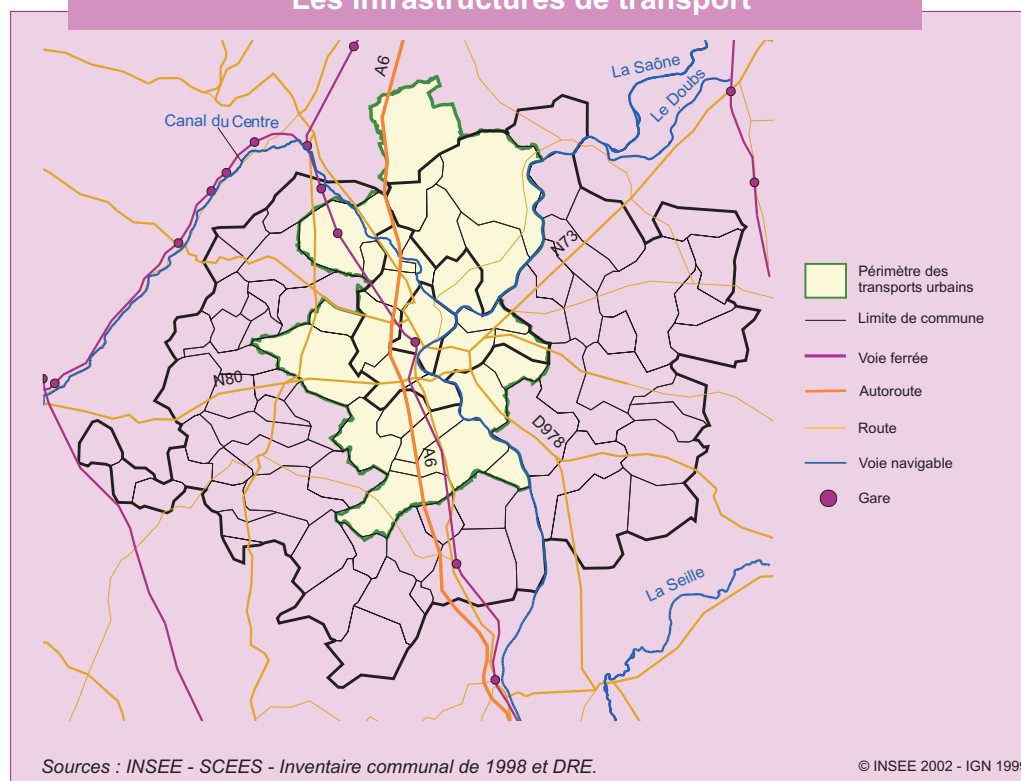
Les 28 communes de la
Communauté d'Agglomération
Chalon - Val de Bourgogne
sont situées dans le *Périmètre
des Transports Urbains* (PTU,
cf. glossaire), ce qui repré-
sente près de 98 000 habi-
tants, soit 75 % de la

population de l'aire urbaine. Ce
périmètre est très élargi, ce qui
explique sans doute que la fré-
quentation du réseau soit infé-
rieure à la moyenne nationale
des réseaux de 50 000 à
100 000 habitants, alors que
l'offre kilométrique y est légè-
rement supérieure.

Les autres communes de
l'aire urbaine sont essentielle-
ment desservies par les trans-
ports départementaux par
autocars et peu par les servi-
ces ferroviaires régionaux : on
recense en effet seulement 4
arrêts TER dans l'aire urbaine,
y compris la gare de Chalon.

■ Nathalie Vincent, (DRE).

Les infrastructures de transport

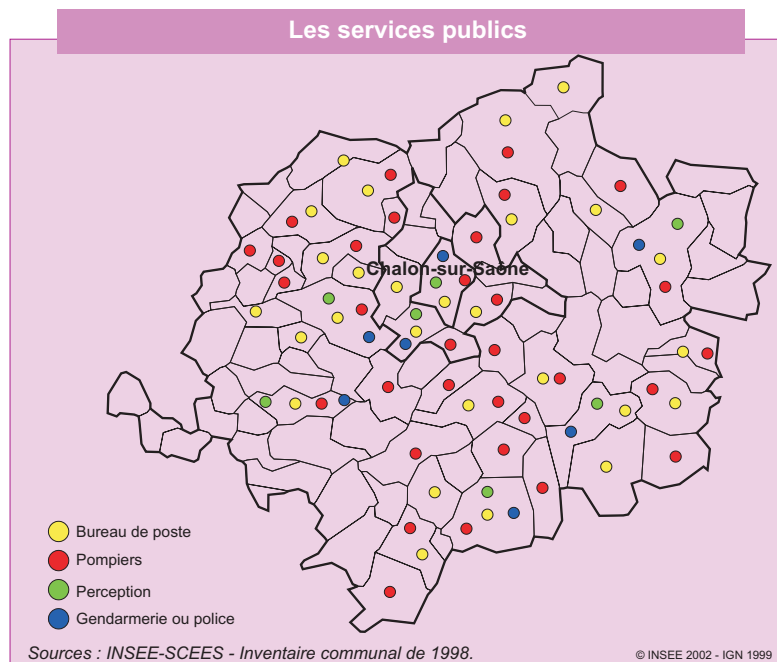


Les infrastructures de transport, notamment les routes et les dessertes en bus, permettent aux habitants d'accéder plus rapidement aux commerces et services parfois situés dans des communes voisines.

Les services publics

En 1998, la majeure partie de la population de l'aire urbaine chalonnaise dispose dans sa commune d'un bureau de poste (76 % des habitants), d'un centre de secours (69 %, cf. glossaire) ou d'une gendarmerie ou police (52 %). Sur les 90 communes du territoire, 27 comptent une poste, 32 un centre de pompiers, 7 une gendarmerie ou police et les 7 mêmes une perception. Les parties Nord-Est et Sud-Ouest de l'aire, les moins denses en population, sont les moins dotées en services publics.

En dix ans, le nombre de communes dotées de ces équipements n'a que peu varié : seule une commune supplémentaire dispose d'une perception. Le réseau de transport urbain, en revanche, s'est étendu nettement : 4 commu-



nes appartenait au réseau en 1988 (soit 53 % de la population de l'aire) pour 26 en 1998 (71 %).

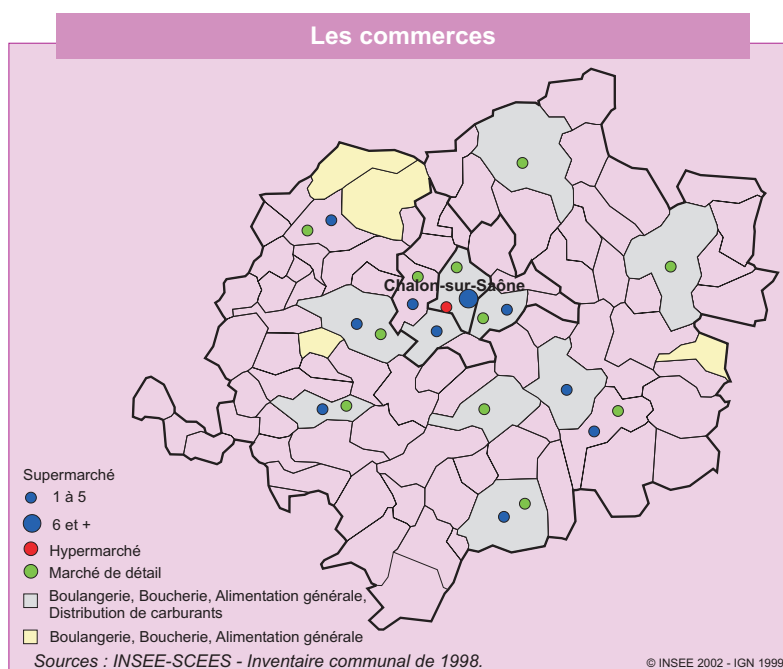
Les commerces

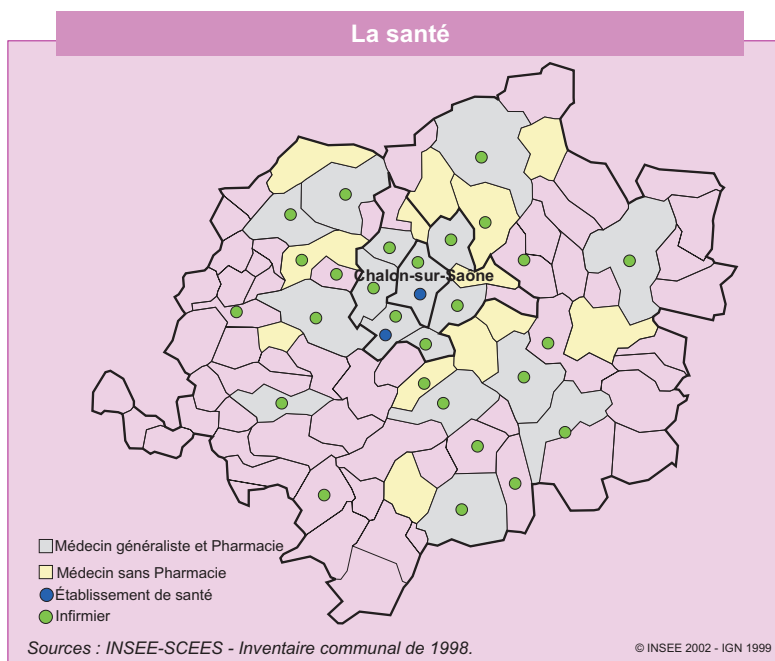
L'aire urbaine chalonnaise dispose de 4 hypermarchés (26 190 m²) et de 16 supermarchés en 1998. Elle est bien équipée en grandes

surfaces alimentaires comparée aux aires de Chartres et surtout de Chambéry qui comptent moins de magasins pour une population aussi nombreuse. Sa *densité commerciale* est plus importante : l'aire offre par exemple 0,20 m² d'hypermarché à chacun de ses habitants contre respectivement 0,19 et 0,15 m² dans les aires citées.

La forte implantation de grandes surfaces s'accompagne d'un déficit de petits commerces notamment alimentaires. Près de 71 % des habitants disposent dans leur commune d'un magasin d'alimentation générale ou d'une *supérette*. Plus de huit habitants sur dix ont cette possibilité dans l'aire de Chartres ou de Chambéry. La population chalonnaise a également moins souvent accès dans sa commune à une boucherie ou à un point de distribution de carburant.

En dix ans, les grandes surfaces se sont développées dans l'aire urbaine : 10 communes en sont équipées en 1998 contre 5 en 1988. Dans le même temps, nombre de petits commerces ont fer-





mé : 27 communes disposent d'un magasin alimentaire ou supérette alors qu'elles étaient 43. Le nombre de communes équipées d'une boucherie a diminué (- 6) ainsi que celles dotées d'une boulangerie (- 1). Les petits commerces se sont concentrés dans les principaux bourgs.

La santé

Les dépenses de santé ne cessent d'augmenter et l'offre de soins s'est considérablement développée dans les centres urbains. De 1988 à 1998, l'aire urbaine chalonnaise en a profité, même si la part de la population disposant dans sa commune d'un médecin généraliste, d'une pharmacie ou d'un infirmier est restée stable. Trois communes supplémentaires bénéficient des services d'un généraliste et 4 d'un infirmier. Près de 82 % des habitants de l'aire urbaine disposent d'un généraliste dans leur commune, 72 % d'une pharmacie et 79 % d'un infirmier.

L'aire urbaine de Chalon possède avec celle de Sens la plus forte *densité médicale* des aires de ce dossier : 1 médecin pour 450 habitants. La densité médicale est la plus forte dans la ville centre avec 1 médecin pour 270 habitants, suivie par la périphérie (1 pour 600). L'offre de santé est moins développée dans la couronne avec 1 praticien pour 940. La couronne chalonnaise est ce-

pendant la mieux lotie des couronnes des aires de ce dossier.

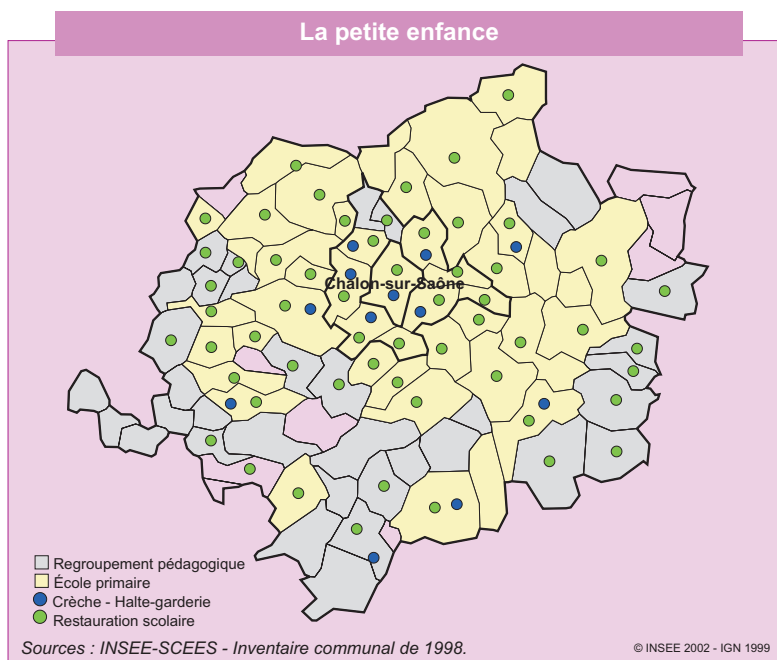
L'enfance

Comme dans l'ensemble des aires urbaines, les structures d'accueil de la petite enfance se sont développées ces dernières années, répondant aux souhaits des familles dont les mères travaillent de plus en plus souvent. Dans l'aire urbaine de Chalon, 12 communes sur 90 disposent d'une crèche ou halte-garderie, soit 3 de plus en dix ans. Par ailleurs, 48 communes possèdent une école primaire, 10 un collège et 1 au moins un lycée.

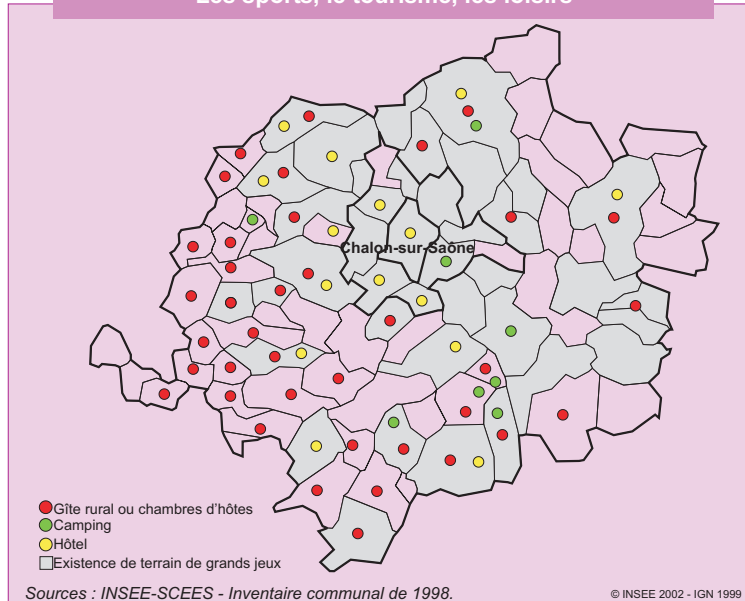
La démographie vieillissante a conduit comme ailleurs à la fermeture d'écoles primaires : les communes possédant ce type d'école sont moins nombreuses qu'il y a dix ans (8 de moins).

Les sports, le tourisme, les loisirs

L'aire urbaine dispose de nombreux équipements sportifs. La part de la population



Les sports, le tourisme, les loisirs



disposant dans sa commune d'un court de tennis, d'un *terrain de grands jeux* ou de *petits jeux* dépasse les 80 %. En dix ans, 4 communes supplémentaires possèdent un court de tennis alors que les communes dotées de terrains de jeux ont diminué (10 en moins pour les petits jeux et 5 pour les grands jeux). Par ailleurs, parmi les aires urbaines étudiées, c'est dans celle de Chalon que les habitants se trouvent en moyenne le plus loin d'un cinéma (7,1 km). Seule la ville centre en est équipée.

L'aire urbaine possède de nombreux équipements liés au tourisme : 9 campings, 35 hôtels, 45 gîtes ruraux et 70 chambres d'hôtes.

■ David Brion, (INSEE).

La part de la population disposant d'équipements donnés dans sa commune de résidence

	Périphérie			Couronne			Aire urbaine		
	1980	1988	1998	1980	1988	1998	1980	1988	1998
Réseau de transport urbain*	...	58	100	...	-	31	...	53	71
Bureau de poste	44	42	66	59	60	59	75	74	76
Gendarmerie ou police	-	24	24	22	22	22	53	55	52
Pompiers	...	...	32	...	...	58	...	...	69
Boulangerie, pâtisserie	91	89	88	75	73	72	89	87	86
Boucherie, charcuterie	87	87	80	55	53	47	81	79	74
Magasin d'alimentation générale ou supérette	91	83	42	78	76	59	90	88	71
Point de distribution de carburant	94	87	73	74	62	45	89	83	71
Garage	96	95	93	72	70	65	89	87	84
Médecin généraliste	91	95	95	42	53	61	77	81	82
Pharmacie	77	89	88	39	39	40	73	74	72
Infirmier	70	82	88	43	46	55	74	76	79
Masseur, kinésithérapeute	68	70	80	27	34	45	67	68	73
Dentiste et permanence	68	67	81	32	42	40	69	71	71
Ambulance	-	49	62	17	26	20	52	61	59
Laboratoire d'analyses médicales	-	-	24	-	-	-	45	42	43
Établissement de santé non spécialisé	24	24	24	-	-	-	49	47	43
Crèche familiale, collective ou halte- garderie	...	34	81	...	16	21	...	55	63
Classe primaire	99	99	99	97	95	96	99	98	98
Collège	51	76	74	22	22	22	62	65	62
Court de tennis couvert ou non	...	83	83	...	62	69	...	82	84
Terrains de grands jeux (football, etc)	...	86	95	...	78	71	...	89	87
Terrains de petits jeux (volley, etc)	...	86	89	...	84	62	...	91	82
Salle de cinéma	-	-	-	-	4	-	45	44	38
Bibliothèque fixe	...	86	99	...	61	84	...	82	93

*hors transport trans départemental.

Remarque : l'aire urbaine comprend également la ville de Chalon dont les proportions sont surtout à 100 %.

Sources : INSEE-SCEES - Recensements de la population de 1982, 1990, 1999 - Inventaires communaux 1980, 1988, 1998.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

Le développement de l'image

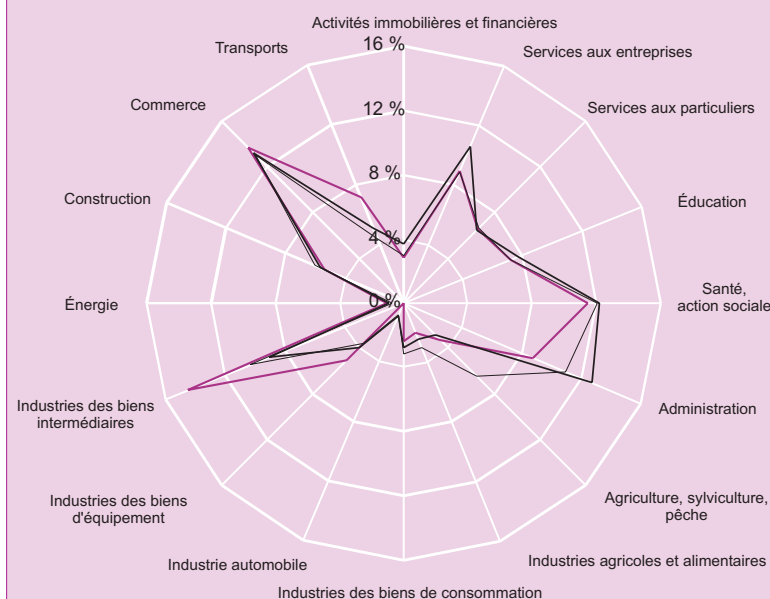
L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône compte 55 300 emplois début 1999. Elle est la deuxième aire urbaine de Bourgogne, loin derrière Dijon, tant par le nombre d'habitants que par le nombre d'emplois. Cette aire urbaine est la première de Saône-et-Loire, devant celle de Mâcon où siège la préfecture. Elle est proche de celles de Niort (56 000 emplois), d'Arras, de Bourges et de Chartres. Elle compte plus de 8 000 établissements. La féminisation de l'emploi dans l'aire chalonnaise est l'une des plus faibles : 42 % des emplois sont occupés par des femmes contre 45 % pour l'ensemble des aires étudiées dans ce dossier. Le travail à temps partiel y est plus fréquent chez les salariées. Les actifs sont plus jeunes qu'en moyenne.

Dans l'aire urbaine, le *taux d'activité* (cf. glossaire) s'élève à 56 %. La ville de Chalon-sur-Saône concentre 60 % de l'emploi de l'aire urbaine. Cinq communes, toutes adjacentes à Chalon, dépassent 1 000 emplois : Châtenoy-le-Royal, Saint-Marcel, Saint-Rémy, Crissey et Champforgeuil. Les trois quarts de l'emploi de l'aire urbaine se trouvent ainsi à Chalon et dans sa périphérie immédiate.

Le plus grand établissement de Bourgogne

Si on la compare aux aires urbaines françaises de

Les spécificités de l'emploi dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône



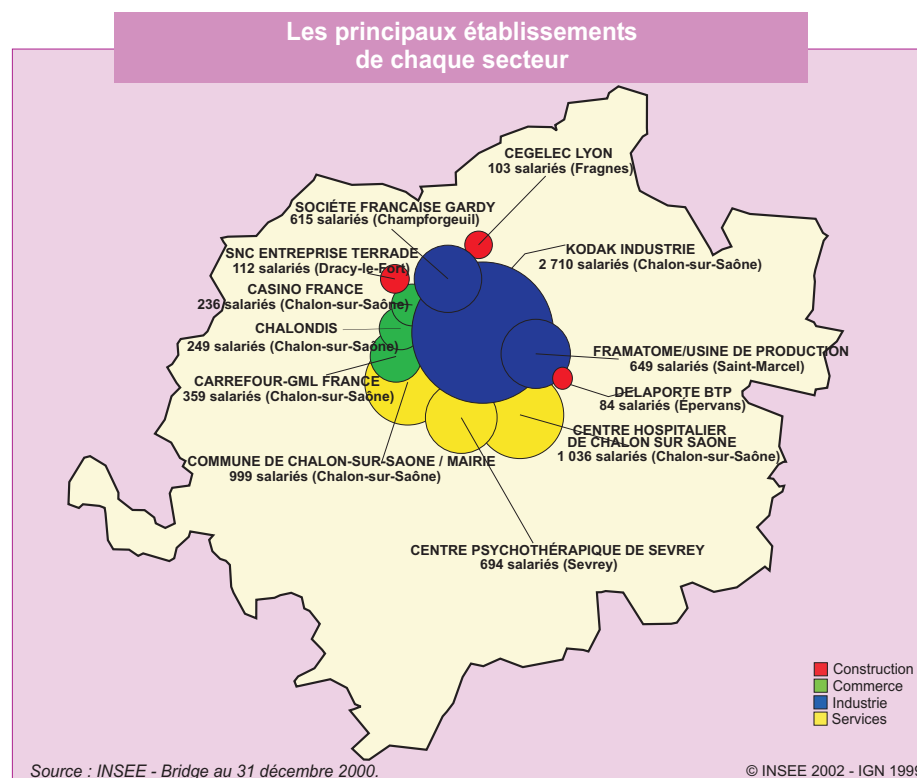
Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, 9 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des services aux entreprises. Ils sont 11 % dans l'ensemble des aires urbaines étudiées dans ce dossier et 9 % en Bourgogne.

taille équivalente, qui sont le plus souvent des préfectures, Chalon se distingue par un poids plus faible de l'administration et une plus grande présence des emplois industriels. Le secteur des biens intermédiaires (auquel appartient Kodak) est notamment mieux représenté, ainsi que celui des biens d'équipement. Les emplois tertiaires sont moins présents, à l'exception notable des transports.

L'administration, la santé et l'éducation ne représentent

ainsi que 27 % de l'emploi contre 33 % pour l'ensemble des aires de ce dossier. En particulier, l'administration occupe 8 % de l'emploi, la plus faible part parmi les aires étudiées. La mairie de Chalon est cependant un des plus grands employeurs de l'aire urbaine. Le secteur de la santé y est autant représenté que dans les autres grandes aires urbaines de la région. Le centre hospitalier de Chalon et le centre psychiatrique de Sevrey compte parmi les plus grands employeurs.

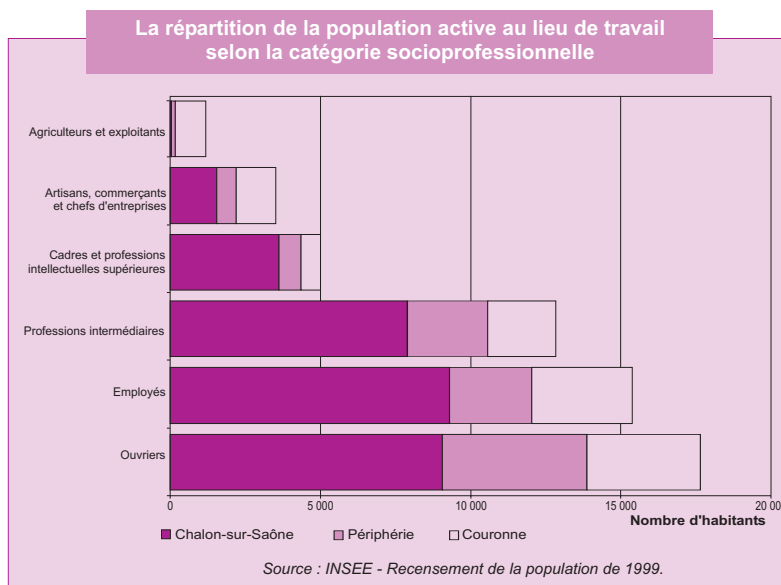


L'industrie est nettement plus présente, moins cependant qu'au Creusot et à Montceau-les-Mines. L'aire urbaine qui a vu naître Nicéphore Niepce, l'inventeur de la photographie, bénéficie ainsi de la présence du plus grand établissement bourguignon (et le plus grand exportateur régional), Kodak Industrie à Chalon qui

emploie 2 700 salariés fin 2000. Les autres secteurs des biens intermédiaires ne sont pas en reste. Ainsi Framatome, à Saint-Marcel et à Chalon, emploie 1 300 salariés dans la chaudronnerie nucléaire. L'industrie des produits d'emballage est bien développée (Saint Gobain Emballage, Emballages Laurent, Péchiney

Emballage Alimentaire). Les industries des composants électriques et électroniques comptent aussi de nombreux établissements. La société Gardy (Groupe Schneider) à Champforgeuil est spécialisée dans la fabrication d'appareils électriques basse tension, ainsi que Gec-Alstom à Châteaunoy-le-Royal. Philips France dans la fabrication de lampes et Saint-Gobain Seva dans la fabrication de canalisations viennent compléter ce panorama des grands établissements industriels de l'aire urbaine.

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône est également spécialisée dans le transport routier de marchandises. Traversée par l'autoroute A6, elle est située au confluent de l'axe Paris-Lyon et des axes Allemagne-Espagne et Allemagne-Italie. L'éclatement du groupe Aubry a cependant provoqué une période difficile qui a vu de nombreux rachats (reprise de Aubry CR par le groupe Seban) ainsi que des fermetures et des mises en liquidations judiciai-



Les déplacements domicile-travail

Lieu de résidence	Lieu de travail				
	Chalon	Périphérie	Couronne	Extérieur	Ensemble
Chalon	13 513 70 %	2 594 13 %	1 208 6 %	2 094 11 %	19 409 100 %
Périphérie	5 034 49 %	3 603 35 %	736 7 %	991 10 %	10 364 100 %
Couronne	8 570 37 %	3 080 13 %	8 050 35 %	3 359 15 %	23 059 100 %
Extérieur	5 598	1 554	1 784		
Ensemble	32 715	10 831	11 778		

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : parmi les 19 409 actifs ayant un emploi habitant Chalon, 13 513 y travaillent, 2 594 ont un emploi dans la périphérie.

res (par exemple Aubry volume).

Le poids des emplois du secteur du commerce et de la réparation est comparable aux autres aires bourguignonnes. Les plus gros employeurs de ce secteur sont les hypermarchés : Carrefour (deux grands établissements à Chalon), Leclerc (250 salariés) et Casino (240 salariés). Un établissement du commerce de détail en bricolage (Castorama) compte également plus de 100 salariés. Un établissement du secteur de la réparation de matériels électriques, Serca (Casino service) emploie 130 salariés.

Le secteur de la construction est un peu moins représenté que dans la moyenne des aires bourguignonnes étudiées. Les plus grands établissements qui emploient une centaine de salariés sont Terade à Dracy-le-Fort et Cegelec Lyon à Fragnes.

Des vignobles réputés dans l'aire urbaine

A l'Ouest de l'aire urbaine s'étendent les vignobles de la côte chalonnaise. De Rully et

Mercurey au Nord-Ouest, une série de communes à dominante agricole contourne Givry et Buxy, plus tertiaires, jusqu'à Chenôves et Savianges.

Le taux de création de nouveaux établissements est dans la moyenne des aires urbaines étudiées. En 2000, ce sont ainsi 2 480 nouveaux établissements qui ont été enregistrés dans l'aire urbaine.

Un peu plus d'ouvriers et moins de fonctionnaires

Par ailleurs, l'agglomération de Chalon développe, sous le nom "Nicéphore cité", un projet d'envergure autour de l'image. L'ambition est de favoriser la recherche, l'enseignement et l'implantation de nouvelles entreprises liées aux nouvelles technologies de l'image, et plus particulièrement aux images virtuelles.

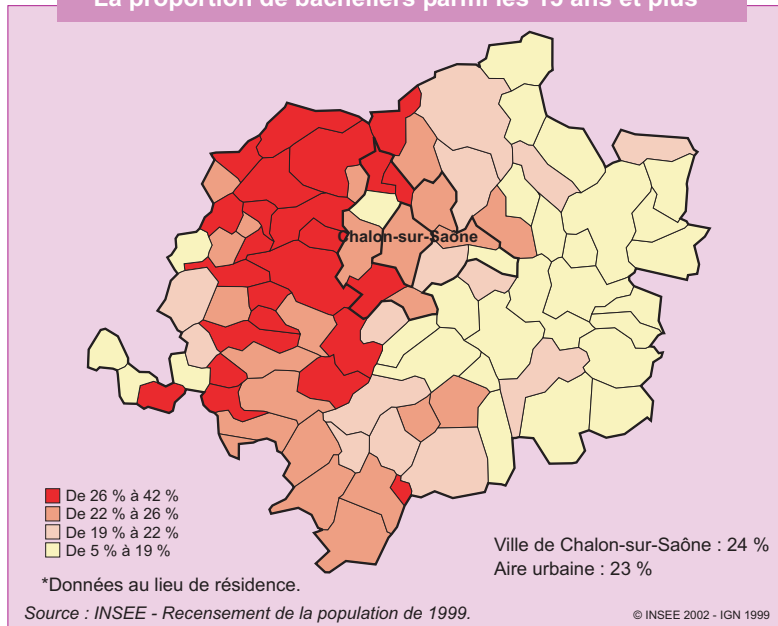
Dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, les techniciens et ouvriers qualifiés sont plus présents qu'en moyenne dans les grandes aires urbaines bourguignonnes. Les agriculteurs et ouvriers agricoles, qui représentent 3,2 % de l'em-

ploi, sont également un peu plus présents. Les artisans, commerçants et professions libérales sont en proportion moyenne dans l'emploi. Par rapport aux aires urbaines françaises de taille comparable en nombre d'emplois, c'est encore cette présence un peu plus forte des ouvriers (notamment des ouvriers qualifiés) et des techniciens, et un poids moindre des personnels de la fonction publique qui distinguent l'aire de Chalon de la moyenne, sans que la spécificité chalonnaise ne soit très marquée.

Quatre habitants de l'aire urbaine sur dix travaillent dans leur commune de résidence. Les déplacements domicile-travail les plus conséquents à l'intérieur de la zone se font en direction de Chalon. Travaillent dans la ville centre près de la moitié des actifs de la périphérie et 37 % de ceux de la couronne. Les échanges les plus importants se font entre Chalon-sur-Saône et Châteauneuf-le-Royal. Près de 1 200 actifs de cette ville travaillent à Chalon. Environ 650 habitants de Chalon font le déplacement inverse. Les échanges sont également importants entre Chalon et Saint-Rémy ou Saint-Marcel. Les déplacements les plus importants avec l'extérieur de l'aire urbaine se font avec Chagny : 540 habitants de cette ville vont sur Chalon, 580 font le chemin inverse. Des échanges ont également lieu avec les aires urbaines voisines de Chalon (environ 500 déplacements dans chaque sens) : avec Beaune, Mâcon, Le Creusot et Montceau-les-Mines et dans une moindre mesure avec Autun.

Les niveaux d'études dans l'aire de Chalon-sur-Saône sont proches de la moyenne des aires urbaines de ce dossier. La proportion de diplômés de niveau bac et plus

La proportion de bacheliers parmi les 15 ans et plus*



vriers, il existe une nette distinction entre l'Est et l'Ouest de l'aire urbaine. Les cadres résident davantage dans l'Ouest, où le niveau d'études (notamment la proportion des titulaires d'un niveau bac ou plus) est par conséquent plus important. Les communes de Givry et de Dracy-le-Fort comptent ainsi dans leur population environ 20 % de cadres. Les ouvriers sont en proportion plus nombreux vers Ouroux-sur-Saône ou Saint-Christophe-en-Bresse, par exemple.

■ Laurent Auzet, (INSEE).

est de 23 %, ce qui est un peu inférieur aux aires urbaines françaises de taille équivalente, mais proche des grandes aires urbaines bourguignonnes, à l'exception de Dijon où la proportion est bien supérieure. La proportion d'habitants de plus de 15 ans poursuivant des études est de 10 %, ce qui est proche de la moyenne, malgré la présence d'un IUT dépendant de l'Université de Bour-

gogne. Cet IUT, créé en 1989, propose notamment des formations dans le domaine de la logistique et des transports, une des spécialités de l'aire urbaine. Dans le cadre du projet "Nicéphore Cité", et avec l'ENSAM de Cluny, devraient se développer de nouvelles formations autour de l'image.

Que ce soit pour les niveaux d'études ou pour la proportion de cadres ou d'ou-

Le niveau de diplômes des résidents

Nombre en 1999 Part en 1999	Études en cours	Aucun diplôme	CEP, BEPC	CAP, BEP	BAC, BP	BAC + 2	Diplôme supérieur	Ensemble
De 15 à 24 ans	10 061 63 %	1 349 8 %	585 4 %	1 966 12 %	1 257 8 %	613 4 %	116 1 %	15 947 100 %
De 25 à 39 ans	233 1 %	4 155 15 %	2 620 9 %	10 425 37 %	4 524 16 %	3 969 14 %	2 492 9 %	28 418 100 %
De 40 à 59 ans	- -	5 405 15 %	8 673 25 %	11 851 34 %	3 978 11 %	2 644 8 %	2 489 7 %	35 040 100 %
60 ans et plus	- -	8 607 31 %	12 535 44 %	4 071 14 %	1 601 6 %	506 2 %	882 3 %	28 202 100 %
Ensemble	10 294 10 %	19 516 18 %	24 413 23 %	28 313 26 %	11 360 11 %	7 732 7 %	5 979 6 %	107 607 100 %

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

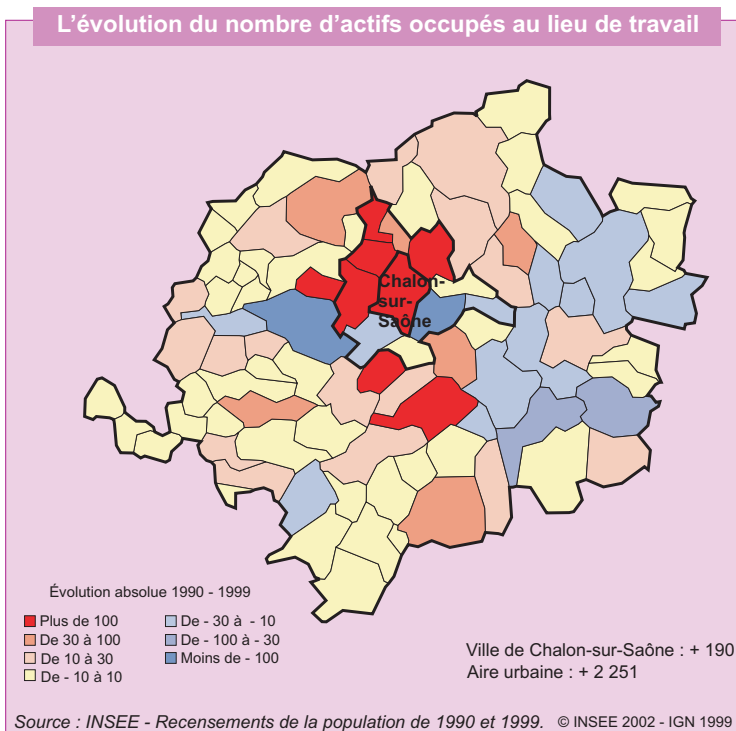
Un emploi dynamique dans la périphérie

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône compte 55 300 emplois en 1999 contre 53 100 en 1990. Avec une progression de 4,2 % sur cette période, la croissance de l'emploi a été supérieure à l'évolution de la population (+ 1,5 %). Cette hausse de l'emploi est du même ordre que celles qu'ont connu les aires urbaines de Dijon (+ 4,5 %), Sens (+ 4,4 %) ou Mâcon (+ 3,7 %). Elle tranche, en revanche, avec les évolutions d'emploi souvent négatives d'autres aires urbaines de Saône-et-Loire.

Stabilité de l'emploi à Chalon

Les services ont été le moteur de la croissance de l'emploi salarié. Entre 1990 et 1996, leur évolution positive a compensé les pertes dans les autres grands secteurs. Aussi, l'emploi salarié est resté globalement stable sur cette période.

L'évolution du nombre d'actifs occupés au lieu de travail

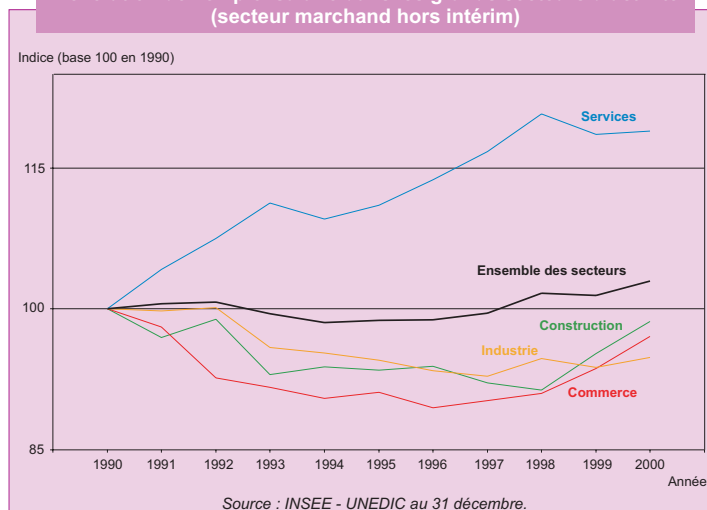


Entre 1996 et 2000, il connaît une croissance marquée avec le retour à la croissance des autres grands secteurs.

Dans la ville centre, l'emploi progresse peu entre 1990 et 1999 (+ 0,6 % soit 200 emplois en plus). En revanche, des communes proches de Chalon gagnent des emplois : Crissey (+ 680), Champforgeuil, Dracy-le-Fort et Châtenoy-le-Royal. On note de fortes évolutions à Varennes-le-Grand et Sevrey. Deux communes perdent plus d'une centaine d'emplois : Givry et surtout Saint-Marcel. Globalement, l'augmentation est forte dans la périphérie (+ 12 %) et dans une moindre mesure dans la couronne (+ 8,3 %).

Sur la période 1993-2000, le nombre d'établissements actifs du *champ Industrie-Commerce-Services* (cf. glossaire) dans l'aire urbaine a progressé

L'évolution de l'emploi salarié dans les grands secteurs d'activité (secteur marchand hors intérim)



de 3,8 %, contre 1,3 % pour l'ensemble des aires urbaines étudiées. Le nombre d'établissements industriels baisse de 2,8 %, soit une diminution équivalente à l'ensemble des aires urbaines de ce dossier (- 2,4 %). Ceux du commerce et de la réparation sont également moins nombreux, comme pour l'ensemble des aires. En revanche, le nombre d'établissements des services a progressé deux fois plus vite : la hausse est de 14,9 % pour l'aire de Chalon contre 7,7 % pour l'ensemble. Si certaines installations de nouveaux établissements d'envergure sont quelquefois des réussites, comme pour GIDI production, l'aire urbaine a récemment souffert des échecs des implantations de Ravensburger et de Deluxe Vidéo Service. Pour son développement futur, l'aire urbaine, forte d'une tradition dans le domaine de la photographie, mise sur les nouvelles technologies de l'image grâce au projet "Nicéphore Cité".

Plus forte progression des cadres

Entre 1990 et 1999, le nombre d'agriculteurs est en diminution dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône. Ce sont les agriculteurs sur petites exploitations qui enregistrent les pertes les plus fortes. Les effectifs des artisans et commerçants se réduisent à un rythme plus faible. Les ouvriers

L'évolution des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle		
	1999	Évolution 99/90
	%	%
Agriculteurs et exploitants	2	- 37
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	- 9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	+ 26
Professions intermédiaires	23	+ 17
Employés	28	+ 14
Ouvriers	32	- 7
Ensemble	100	+ 4
<i>Dont</i>		
Chalon-sur-Saône	59	+ 1
Périphérie	20	+ 12
Couronne	21	+ 8

Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

sont également moins nombreux qu'au début des années 90, à l'exception notable, pour l'aire urbaine de Chalon, des chauffeurs. Signe de la tertiarisation de l'économie, le nombre d'employés est en revanche en nette augmentation. Enfin, les effectifs des cadres progressent fortement (+ 26 %). La part des cadres dans l'emploi est, dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône, toujours inférieure à la moyenne des aires de ce dossier mais l'écart s'est réduit depuis 1990. Elle est aujourd'hui au même niveau qu'à Auxerre et Nevers.

Alors qu'en 1968 plus des trois quarts des actifs de l'aire urbaine travaillaient dans leur commune de résidence, ils ne sont plus que 40 % dans ce cas en 1999. L'évolution est parti-

culièrement nette pour les habitants de la couronne : aujourd'hui, cette part est de 23 % contre 71 % en 1968. La population active dans la couronne a en effet fortement augmenté entre 1975 et 1999 (+ 64 %) alors que l'emploi s'accroissait beaucoup plus modérément (+ 17 %). Au contraire, à partir de 1975, les actifs étaient de moins en moins nombreux dans la ville centre alors que l'emploi évoluait peu. Sur cette même période, la périphérie voit croître à la fois le nombre des actifs et celui des emplois.

Comme dans toutes les aires urbaines, la proportion de non diplômés parmi la population de 15 ans et plus est en recul, ils ne sont plus que 18 % en 1999 contre 24 % en 1990. Le nombre de titulaires d'un diplôme de niveau bac et plus a progressé plus vite que dans l'ensemble des aires étudiées : 41 % d'augmentation contre 38 % en moyenne. Cette progression est à rapprocher de celle des cadres.

■ Laurent Auzet, (INSEE).

Les déplacements domicile-travail					
Part des personnes travaillant dans leur commune de résidence (%)					
	1968	1975	1982	1990	1999
Aire urbaine	76,4	66,4	56,9	45,5	39,8
<i>Dont</i>					
Chalon-sur-Saône	92,1	85,2	79,5	71,3	69,6
Périphérie	38,6	29,5	27,1	22,8	20,9
Couronne	71,5	54,0	43,7	29,5	23,2

Source : INSEE - Recensements de la population.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

Une part des chômeurs équivalente à la moyenne régionale

Lors du recensement de 1999, l'aire urbaine chalon-naise compte 60 000 actifs et un *taux d'activité* (cf. glossaire) de la population de 56 %. Parmi eux, 7 160 personnes sont à la recherche d'un emploi, soit 11,9 % de la population active. Cette *part des chômeurs* est proche de la moyenne des aires urbaines bourguignonnes étudiées dans ce dossier.

Parmi les 17 aires urbaines métropolitaines de 120 000 à 180 000 habitants, l'aire urbaine de Chalon, avec une part des chômeurs inférieure à 12 %, fait partie des aires les moins touchées par le chômage avec Niort, Chambéry, Saint-Brieuc, Quimper et Chartres. A l'opposé, les aires urbaines de Béziers, Calais et Boulogne-sur-Mer dépassent les 19 % de chômeurs.

Chômage important dans la ville centre

Au recensement de 1999, la part des chômeurs de la ville

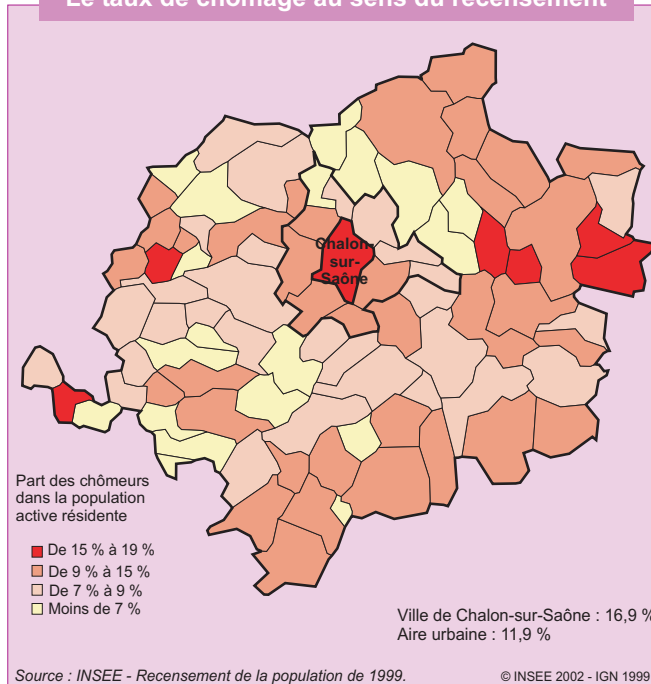
centre est élevée (17 %) et équivalente à celle de Sens. Elle est plus faible dans la périphérie (9 %) et la couronne (8 %). Parmi les communes les plus peuplées de l'aire, aucune ne dé-

passé 12 % à l'exception de Chalon-sur-Saône.

Comme dans la plupart des aires urbaines, les chômeurs sont plus nombreux dans la ville centre que dans le reste de l'aire urbaine. En effet, 56 % des chômeurs de l'aire habitent à Chalon qui représente 39 % de la *population active*, alors que 29 % résident dans la couronne qui rassemble 42 % de la population active.

Toujours en mars 1999, la population au chômage est en majorité féminine (57 %), surtout dans la couronne. Plus de la moitié des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an : cette proportion monte à 57 % dans la ville centre.

Le taux de chômage au sens du recensement



L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi

Évolution des Demandes d'Emploi en Fin de Mois* au 1 ^{er} janvier (indice base 100 au 1 ^{er} janvier 1996)							
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Aire urbaine	100	100	98	90	80	67	71
<i>Dont</i>							
Chalon-sur-Saône	100	100	97	90	81	69	70
Périphérie	100	93	96	85	77	66	72
Couronne	100	102	101	91	80	65	72

*Il s'agit des DEFM de catégorie 1 (cf. glossaire).

Source : Agence Nationale Pour l'Emploi.

Une diminution sensible du nombre de demandeurs d'emploi

Selon les chiffres de l'ANPE, le nombre de *demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1* a baissé de 29 % dans l'aire urbaine chalonnaise entre janvier 1996 et janvier 2002, soit 1 930 personnes en moins. La situation est plus favorable dans les autres aires bourguignonnes étudiées.

Avec cette diminution, l'aire chalonnaise se place dans la moyenne des 17 aires urbaines métropolitaines de même taille. Cette baisse est plus importante dans les aires urbaines de Saint-Nazaire, de Bourges et de Valence (- 36 % au moins) et moins forte dans les aires de Troyes, de Quimper et d'Arras (- 24 % au mieux). La ville centre, avec 1 100 de-

mandeurs d'emploi en moins, soit une baisse de 30 %, a bénéficié de la plus forte amélioration, devant la périphérie et la couronne (- 28 %).

Toujours selon les données de l'ANPE, l'effectif des demandeurs d'emploi a baissé de 20 % de mars 1999 à mars 2002, soit 1 100 demandeurs en moins. Le nombre de demandeuses a diminué de 25 %, surtout dans la ville centre, alors que celui des demandeurs n'a baissé que de 14 %. La baisse est importante chez les jeunes de moins de 25 ans (- 31 %). Quant aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, leur nombre diminue faiblement (- 3 %). Les demandeurs d'emplois ayant la *qualification* d'employés et d'ouvriers ont aussi profité de la baisse, avec respectivement 24 % et 20 % de demandeurs en moins.

Entre ces deux dates, le nombre des demandeurs inscrits pour la première fois à l'ANPE a diminué de 62 % et celui des inscrits pour fin de contrat de 31 % (soit, en tout, 930 demandeurs en moins). Le nombre d'inscrits de plus d'un an baisse (- 32 %), mais moins que dans les autres aires bourguignonnes. Cette amélioration profite aux deux sexes.

Toutefois, le chômage est reparti à la hausse sur la dernière année, avec un effectif de demandeurs d'emploi supérieur de 8,5 % en un an.

■ Odile Leduc, (INSEE).

Quelques caractéristiques des chômeurs

	Aire urbaine		Chalon-sur-Saône		Périphérie		Couronne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chômeurs	7 159	100	3 977	100	1 075	100	2 107	100
<i>Dont</i>								
Hommes	3 088	43	1 886	47	415	39	787	37
Femmes	4 071	57	2 091	53	660	61	1 320	63
<i>Dont</i>								
Moins de 25 ans	1 629	23	954	24	220	20	455	22
De 25 à 39 ans	2 939	41	1 692	43	412	38	835	40
De 40 à 49 ans	1 482	21	784	20	236	22	462	22
50 ans et plus	1 109	15	547	14	207	19	355	17
<i>Dont</i>								
De moins d'un an	3 135	44	1 658	42	479	45	998	47
De plus d'un an	3 885	54	2 248	57	569	53	1 068	51
De durée non précisée	139	2	71	2	27	3	41	2
<i>Dont*</i>								
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	283	4	...	3	...	3	...	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	151	2	...	2	...	4	...	3
Professions intermédiaires	917	14	...	13	...	13	...	16
Employés	2 492	38	...	37	...	41	...	38
Ouvriers	2 695	41	...	44	...	38	...	36

*La ventilation par catégorie socioprofessionnelle résulte d'un sondage au quart.

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

Des revenus en moyenne plus élevés au Nord-Ouest

Les quelques 68 650 foyers fiscaux, présents dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône en 1998, ont déclaré en moyenne 14 020 € de *revenu net imposable* (cf. glossaire). Ce revenu est inférieur à celui observé dans les aires urbaines de Dijon, Mâcon et Auxerre. Il s'agit cependant du 7^e plus fort revenu parmi les 17 aires urbaines françaises de 120 000 à 180 000 habitants. Dans ces dernières, Chartres enregistre le plus important revenu et Thionville le plus faible. Le revenu moyen de l'aire chalonnaise est proche de celui de l'aire de Niort.

La proportion de foyers imposables s'élève à 54 % dans l'aire chalonnaise. Cette dernière se classe 5^e sur ce

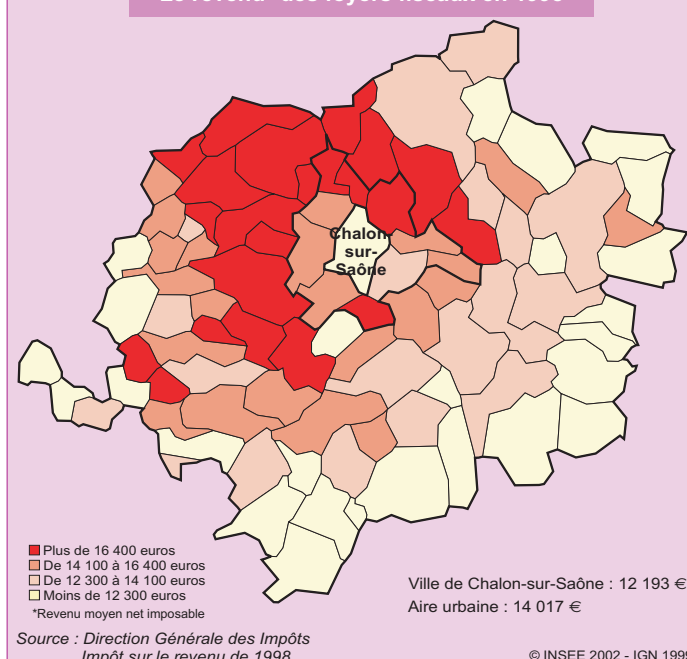
plan parmi les 17 aires urbaines françaises évoquées précédemment. Ces foyers chalonnaise astreints à l'impôt versent en moyenne 2 280 € à l'État.

L'imposition en 1998

	Proportion de foyers fiscaux (%)			Revenu moyen net imposable des foyers fiscaux (en euros)		
	Imposables	Non imposables	Ensemble	Imposables	Non imposables	Ensemble
Aire urbaine	54	46	100	20 645	6 084	14 017
<i>Dont</i>						
Chalon-sur-Saône	52	48	100	18 553	5 428	12 193
Périphérie	61	39	100	20 978	6 965	15 473
Couronne	55	45	100	22 593	6 485	15 303

Source : Direction Générale des Impôts - Impôt sur le revenu de 1998.

Le revenu* des foyers fiscaux en 1998



Des ménages aisés en périphérie

Le revenu moyen des foyers varie à l'intérieur de l'aire de Chalon-sur-Saône. Les ménages de la périphérie et de la couronne semblent en moyenne plus aisés que ceux de la ville centre. Diverses observations vont dans ce sens.

Tout d'abord, c'est dans la couronne que les ménages sont plus souvent propriétaires de leur logement. Ils vivent dans des logements en moyenne plus spacieux et habitent plus fréquemment une maison individuelle. Toutefois, la couronne présente de gros contrastes en ce qui concerne le prix des logements, ce qui nuance le constat.

Ensuite, le revenu fiscal permet d'apprécier la situation financière des foyers, même s'il n'est pas parfait pour mesurer le revenu économique (cf. méthodologie). Dans l'aire

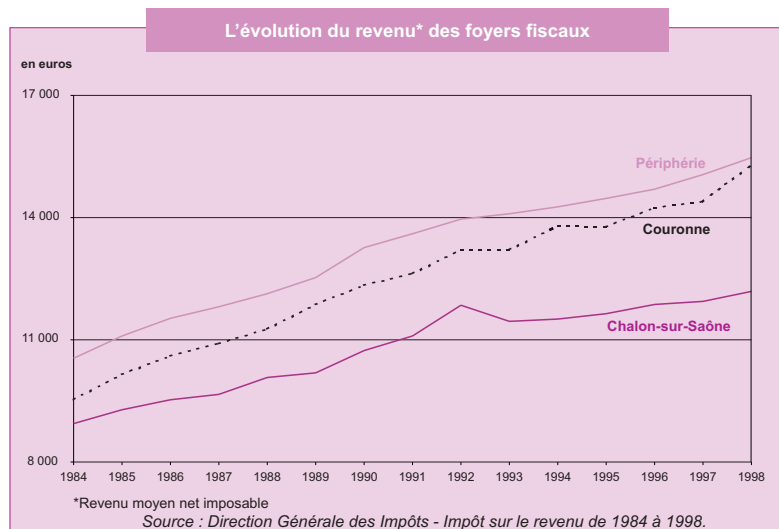
urbaine, les foyers de la périphérie déclarent le revenu le plus important (15 470 € de revenu imposable moyen) suivis par ceux de la couronne (15 300 €) et ceux de la ville de Chalon-sur-Saône (12 193 €).

Parmi les foyers de l'aire urbaine, ceux de Dracy-le-Fort, approximativement au nombre de 540, déclarent les plus importants revenus (28 030 € en moyenne). Les maisons individuelles sont nombreuses (95 % des résidences principales) ainsi que les propriétaires (86 % des foyers). Parmi les onze villes de plus de 2 000 habitants, les ménages de Givry sont ceux qui déclarent le plus fort revenu (24 920 € en moyenne) et ceux de Sennecey-le-Grand le plus faible (12 170 €).

Difficultés pour certains foyers à Chalon

Parmi les aires urbaines étudiées dans ce dossier, l'aire chalonnaise est, avec son homologue dijonnaise, celle où le revenu moyen net imposable des foyers a le plus fortement augmenté entre 1984 et 1998 : + 49 % alors que les prix progressaient de 43 % dans le même temps. Mais, dans la ville centre, la hausse n'a été que de 36 %. Les départs étant plus nombreux que les arrivées à Chalon, il semble que certains ménages aisés soient partis dans la couronne, notamment pour devenir propriétaires d'une maison. En effet, on observe que le revenu moyen a augmenté plus fortement dans celle-ci (+ 61 %) alors que la hausse fut plus limitée dans la périphérie (+ 47 %).

Les ménages en difficulté financière ou professionnelle de l'aire chalonnaise semblent résider davantage dans la ville centre. Ces foyers sont essentiellement non imposés et ont



des revenus modestes. Or, la proportion de foyers non imposables est relativement élevée à Chalon-sur-Saône et les revenus de ceux-ci faibles en moyenne : 5 430 € contre respectivement 6 970 € et 6 490 € pour leurs homologues de la périphérie et de la couronne.

Le *taux de chômage au sens du recensement* constitue un indicateur supplémentaire : c'est à Chalon qu'il est le plus fort (17 % contre 9 % dans sa périphérie et 8 % dans sa couronne). Le chômage de longue durée (plus d'un an) y est relativement fréquent : 58 % des chômeurs pour 55 % dans la couronne. Enfin, les *RMistes* sont relativement plus nombreux dans la ville centre que dans le reste de l'aire : 4,2 % des 25 à 60 ans perçoivent le *RMI* contre 1,4 % dans la péri-

phérie et 0,9 % dans la couronne.

Ces éléments vont dans le sens du constat observé nationalement : la pauvreté devient plus jeune avec l'augmentation des retraites (gages de revenus), plus urbaine et résulte de plus en plus souvent des difficultés rencontrées sur le marché du travail.

Globalement, l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône enregistre des résultats assez favorables pour les critères cités, comparée aux autres aires étudiées dans ce dossier. Par exemple, environ 2 % des 25 à 60 ans y perçoivent le *RMI*. Seule Mâcon enregistre un taux inférieur.

■ David Brion, (INSEE).

Les allocataires au 31/12/2000 du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)		
	Nombre d'allocataires* du RMI	Proportion d'allocataires* parmi les 25 - 60 ans (%)
Aire urbaine	1 430	2,2
<i>Dont</i>		
Chalon-sur-Saône	1 021	4,2
Périphérie	170	1,4
Couronne	239	0,9

*Champ CAF (cf. glossaire)

Source : Caisse d'Allocations Familiales 2000.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE
direction régionale
de l'Équipement

52 % de la collecte fiscale vient de la taxe professionnelle

Dotée d'une population relativement dense et d'une activité soutenue, l'aire chalonnaise possède le produit fiscal local (terme utilisé par la suite pour désigner le produit fiscal voté au profit des communes, de leurs regroupements, du département et de la région) par habitant le plus élevé des aires urbaines étudiées.

L'aire urbaine de Chalon-sur-Saône est la deuxième aire de Bourgogne après celle de Dijon en ce qui concerne l'étendue et la population. Les entreprises, notamment industrielles, y sont importantes et constituent une richesse professionnelle, notamment pour la ville de Chalon et sa proximité immédiate.

La taxe professionnelle, 52 % du produit fiscal local

Les impôts locaux (cf. glossaire et méthodologie)

sont perçus par l'État au profit des collectivités locales (régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale) au travers de quatre taxes

locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle.

En 2000, sur l'aire urbaine chalonnaise, le produit fiscal local s'élève à près de 890 euros par habitant ce qui met Chalon et sa zone d'influence au premier rang bourguignon. En effet, la taxe professionnelle contribue à hauteur de 52 % à ce résultat, en assurant plus de 460 euros par habitant, ce qui place l'aire chalonnaise en tête des aires bourguignonnes étudiées. Le foncier bâti alimente le produit fiscal local, à hauteur de 27 %, soit 239 euros par habitant. La taxe d'habitation y contribue pour près d'un cinquième avec

Le produit fiscal* voté par les collectivités locales sur l'aire urbaine

*au profit du département, de la région, des communes et de leurs regroupements

Euros/habitant	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Total
Aire urbaine	174,7	238,7	16,1	460,4	889,8
<i>Dont</i>					
Chalon-sur-Saône	245,6	343,2	1,1	680,5	1 270,4
Périphérie	168,1	291,1	9,1	805,4	1 273,7
Couronne	113,5	120,1	32,7	103,5	369,9
<i>Dont</i>					
Communauté d'agglomération de Chalon-sur-Saône	198,7	283,4	7,7	594,5	1 084,3

Sources : Direction Générale des Impôts - Recensement des éléments d'imposition 2000, INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : le produit fiscal voté par les collectivités locales correspond à ce qu'elles reçoivent effectivement. Ce n'est pas ce que versent les contribuables, l'État accordant des dégrèvements qu'il prend intégralement en charge.

Le produit fiscal voté par les communes et leurs regroupements sur l'aire urbaine

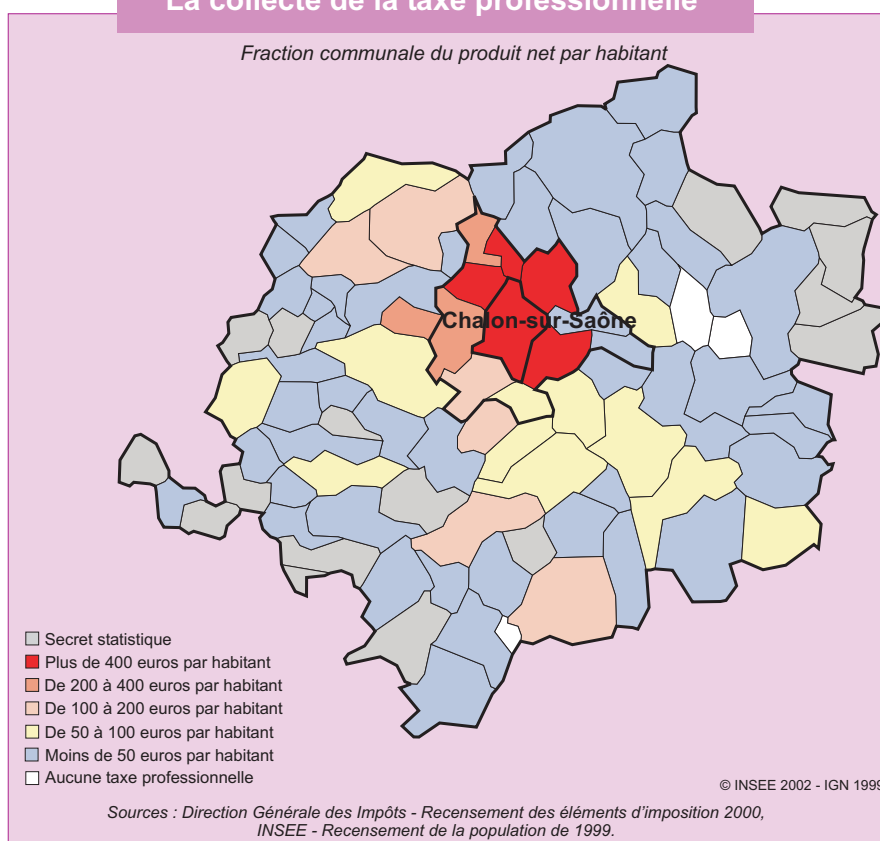
Euros/habitant	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Commune	106,70	142,35	14,86	260,02
Syndicat	0,00	0,00	0,00	0,00
Organisme à fiscalité propre	8,98	12,08	0,61	22,15

Sources : Direction Générale des Impôts - Recensement des éléments d'imposition 2000, INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : une partie du produit fiscal local est votée au profit des communes et de leurs regroupements. Le reste l'est au profit du département et de la région.

La collecte de la taxe professionnelle

Fraction communale du produit net par habitant



175 euros par habitant et le foncier non bâti, avec 16 euros en moyenne par habitant, pour 1,8 %.

La fraction restante du produit fiscal local est votée au profit du département et de la région.

64 % du produit fiscal local au profit des communes et de leurs regroupements

Une part du produit fiscal local est votée au profit des communes et de leurs regroupements. Pour l'aire urbaine de Chalon, cette proportion atteint 64 %. Parmi les grandes aires urbaines bourguignonnes étudiées dans ce dossier, seules celles de Mâcon et de Montceau-les-Mines - Le Creusot ont des proportions plus fortes. Le produit qui en résulte s'élève à 570 euros par habitant et près de la moitié de ce produit est liée à la taxe professionnelle.

Mise en place de la communauté d'agglomération de Chalon

Les taux moyens votés par les communes et leurs regroupements (pondérés par l'importance des bases) en 2000 sur l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône sont les suivants : 14,4 % pour la taxe d'habitation, 20,8 % pour le foncier bâti, 40,6 % pour le foncier non bâti et 12,7 % pour la taxe professionnelle. Le taux de taxe professionnelle moyen se situe au septième rang sur les 8 aires urbaines étudiées dans ce dossier. Les autres taux situent l'aire chalonaise

entre la quatrième et la sixième place.

L'année 2001 est la première année de mise en place de la communauté d'agglomération de Chalon suite aux dispositions de la loi relative à l'intercommunalité dite loi Chevènement. Forte de 28 communes, la communauté d'agglomération remplace la communauté de communes et perçoit désormais la taxe professionnelle unique qui supprime les taxes additionnelles antérieures. Un lissage progressif permettant aux différentes collectivités d'adapter leur gestion à ces nouvelles conditions de ressources et de dépenses est appliqué.

■ Dominique Degueurce,
(DRAF).